

DÉLIBÉRATION N° 17/225

Séance du mercredi 13 décembre 2017

Approbation de la charte éthique du mécénat d'Universcience

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu l'article 9 8° du décret susvisé,

Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - M Bruno Maquart,

Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 13 décembre 2017 approuve la charte éthique du mécénat d'Universcience.

Fait à Paris,

Le 13 décembre 2017,

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart